

Montréal, le 6 juin 2016

## **Aux locataires des habitations Des Oblats II**

371, 391 et 411, rue des Oblats

## **Travaux pour améliorer la performance de la toiture**

### **En bref...**

#### **Investissements**

Près de 240 000\$

#### **Calendrier**

Du 20 Juin au 22 juillet 2016

#### **Horaire**

Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h

Le jour, après 8 h, des travaux plus bruyants pourraient affecter les locataires du dernier étage.

#### **Entrepreneur**

Couverture Lachenaie inc.



Les travaux doivent être réalisés par beau temps. Leur durée pourrait donc varier.

Les travaux permettront de protéger votre immeuble contre les infiltrations d'eau et les intempéries. L'ajout d'une membrane blanche qui réfléchit les rayons du soleil diminuera la quantité de chaleur dans votre immeuble et les environs.

- Le système d'étanchéité de la toiture sera refait et les drains changés.
- Une membrane blanche sera installée.
- Un support pour les antennes satellites sera installé sur le toit.
- Un nouveau revêtement de parapet sera installé.

Les travaux causeront quelques dérangements temporaires :

- bruit,
- poussière,
- présence d'équipements.

De plus, l'accès à quelques stationnements sera limité. Surveillez les avis à cet effet.

## À vous d'agir – Rôle du locataire

Les **locataires du dernier étage** de l'immeuble sont invités :

1. À enlever leurs biens personnels sur le balcon.
2. À ne pas utiliser le balcon quand les ouvriers travaillent sur le toit. De petits débris et de la poussière pourraient y tomber.

## Antenne satellite : que faire?

Vous devez enlever votre antenne satellite.

**Quand l'entrepreneur vous le dira**, vous pourrez installer l'antenne sur le support qui sera prévu sur le toit. Voici comment procéder :

- Prenez rendez-vous** avec votre fournisseur de services de télécommunications.
- Informez le centre d'appels** de l'OMHM de la visite du technicien au moins **24 heures à l'avance. Composez le 514 872-OMHM (6646).**
- Lorsque le fournisseur sera sur place, appelez le centre d'appels pour les prévenir.** Un employé de l'OMHM se déplacera pour lui donner accès à la toiture.
- Communiquez avec Julie Chalifour pour vous faire **rembourser les frais.** Ayez votre facture en main.

Malheureusement, votre antenne ne peut être installée ailleurs pendant les travaux. Nous vous invitons à communiquer avec votre compagnie de télécommunications (BELL, Dish, etc.) pour connaître les options qui s'offrent à vous.

**Des questions ou des préoccupations concernant le chantier et son déroulement?**

Communiquez avec Julie Chalifour, votre agente de liaison, en composant le **(514) 872-9224.**

***Merci pour votre patience et votre collaboration!***

## PRÉVENTION SUR LE CHANTIER

Pour la durée des travaux, un conteneur à déchets sera installé à proximité de l'immeuble. Il ne devrait pas toutefois en gêner l'accès. Ce conteneur est réservé à l'usage de l'entrepreneur et est destiné uniquement aux déchets industriels. **Veillez donc ne pas y déposer vos déchets.**



Pour prévenir les accidents, assurez-vous de vous tenir loin du chantier et des équipements de l'entrepreneur. **Respectez les périmètres de sécurité délimités par des rubans jaunes, des bornes ou des clôtures.**



## LA LUTTE AUX ÎLOTS DE CHALEUR



*C'est naturel*

En septembre 2008, l'Office municipal d'habitation de Montréal s'est doté d'une politique de développement durable et réalise depuis des interventions de lutte aux îlots de chaleur sur plusieurs de ses habitations. Aux endroits déterminés, l'OMHM planifie, pour les prochaines années, des rénovations qui intègrent diverses techniques comme la création de zones d'ombrage, l'installation de toitures blanches et plus encore.

Ainsi, la nouvelle toiture de votre immeuble sera recouverte d'une membrane élastomère blanche qui réfléchit les rayons du soleil, ce qui a pour effet de diminuer la quantité de chaleur emmagasinée dans le bâtiment. Il s'agit là d'une solution de rechange intéressante aux toitures traditionnelles.